

Information de la direction – mise à jour sur la situation actuelle

Chères collaboratrices, chers collaborateurs,

Vous serez nombreux à bientôt rentrer des vacances d'automne et nous espérons que vous avez pu profiter de belles journées. Grâce aux différentes mesures d'hygiène prises, Schulthess a jusqu'à présent bien résisté à la crise du coronavirus. Pour qu'il en reste ainsi et que notre sécurité soit garantie, nous vous prions de respecter scrupuleusement nos directives.

Les personnes rentrant de vacances doivent respecter à peu près les mêmes règles en vigueur après les vacances d'été:

1. **Pour les collaborateurs à la production à Wolfhausen**

Tous les collaborateurs revenant de l'étranger doivent s'annoncer par **téléphone** auprès de leur supérieur hiérarchique. Une période de quarantaine de **trois** jours est obligatoire.

Si vous revenez d'un pays à risques élevés selon l'OFSP, les règles de l'OFSP s'appliquent.

Vous trouverez ici les informations actuelles de l'OFSP:

<https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/aktuell/aktuell/faq-einreiseverweigerung.html>

Évitez les contacts personnels avec vos collègues de travail et ne vous rendez dans aucun centre de service clientèle ni au siège central à Wolfhausen pendant cette période de quarantaine.

Après la période de quarantaine, revenez à votre poste de travail si vous ne présentez aucun symptôme tel qu'un refroidissement, la toux, la fièvre ou la perte du goût. Observez strictement les directives d'hygiène et de distance et ne vous rendez pas les départements extérieurs à votre domaine de travail.

Après votre retour à votre poste de travail: portez un masque de protection pendant deux semaines. Les masques peuvent être obtenus auprès de votre supérieur hiérarchique. Il est important que vous respectiez les directives de votre supérieur hiérarchique afin de protéger vos collègues de travail et que la poursuite de la production ne soit jamais menacée.

2. **Pour les techniciens de service vente**

Tous les collaborateurs revenant de l'étranger doivent s'annoncer par **téléphone** auprès de leur supérieur hiérarchique.

Si vous revenez d'un pays à risques élevés selon l'OFSP, les règles de l'OFSP s'appliquent.

Vous trouverez ici les informations actuelles de l'OFSP:

<https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/aktuell/aktuell/faq-einreiseverweigerung.html>

Évitez les contacts personnels avec vos collègues de travail et ne vous rendez dans aucun centre de service clientèle ni au siège central à Wolfhausen pendant les 10 jours suivant votre retour. Lors des visites clients, le port du masque est obligatoire et vous devez respecter les règles de distance.

3. **Pour les collaborateurs des centres de service clientèle**

Tous les collaborateurs revenant de l'étranger doivent s'annoncer par **téléphone** auprès de leur supérieur hiérarchique.

Si vous revenez d'un pays à risques élevés selon l'OFSP, les règles de l'OFSP s'appliquent.

Vous trouverez ici les informations actuelles de l'OFSP:

<https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/aktuell/aktuell/faq-einreiseverweigerung.html>

Après votre retour, vous devrez travailler depuis votre domicile pendant une semaine, éviter les contacts personnels avec vos collègues de travail et ne pourrez pas vous rendre dans un centre de service clientèle ni au siège central pendant cette période de quarantaine.

4. **Pour les collaborateurs de vente**

Tous les collaborateurs revenant de l'étranger doivent s'annoncer par **téléphone** auprès de leur supérieur hiérarchique.

Si vous revenez d'un pays à risques élevés selon l'OFSP, les règles de l'OFSP s'appliquent.

Vous trouverez ici les informations actuelles de l'OFSP:

<https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/aktuell/aktuell/faq-einreiseverweigerung.html>

Après votre retour, vous devrez travailler depuis votre domicile pendant une semaine, éviter les contacts personnels avec vos collègues de travail et ne pourrez pas vous rendre dans un centre de service clientèle ni au siège central pendant cette période de quarantaine. Dans la mesure du possible, les réunions avec les clients et en équipe ont lieu virtuellement.

Lors des visites chez les clients que vous ne pouvez absolument pas reporter, le port du masque est obligatoire pendant cette période de quarantaine.

5. **Pour les autres collaborateurs du siège central à Wolfhausen**

Tous les collaborateurs revenant de l'étranger doivent s'annoncer par **téléphone** auprès de leur supérieur hiérarchique.

Si vous revenez d'un pays à risques élevés selon l'OFSP, les règles de l'OFSP s'appliquent.

Vous trouverez ici les informations actuelles de l'OFSP:

<https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/aktuell/aktuell/faq-einreiseverweigerung.html>

Après votre retour, vous devrez travailler depuis votre domicile pendant une semaine, éviter les contacts personnels avec vos collègues de travail et ne vous rendez pas dans un centre de service clientèle ni au siège central à Wolfhausen pendant cette période de quarantaine.

6. **En cas de suspicion de coronavirus**

Une règle s'applique à tous: en cas de suspicion de coronavirus (refroidissement, fièvre, toux, perte du goût), le supérieur hiérarchique sera informé par **téléphone** pour discuter de la marche à suivre. Le cas échéant, évitez les contacts directs avec les clients, d'autres collaborateurs de Schulthess au siège central Wolfhausen et au centre de service clientèle.

7. **Visites de clients venant de l'étranger**

Les visites de clients venant de l'étranger doivent être autorisées par la direction. La décision sera prise au cas par cas.

Important: les règles de l'OFSP évoluent très rapidement en ce moment. Les règles de l'OFSP sont toujours prioritaires. Une période de quarantaine est obligatoire pour les pays à risques élevés (selon l'OFSP)!

Vous trouverez ici les informations actuelles de l'OFSP:

<https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/aktuell/aktuell/faq-einreiseverweigerung.html>

Les règles suivantes continuent de s'appliquer:

- 1. Respecter les règles d'hygiène et de distance**
Se laver et se désinfecter les mains. Respectez également en toute situation et à tout moment une distance d'1,5 m avec les personnes.
- 2. Port du masque obligatoire à la production, pour tous ceux qui n'ont pas de badge de traçage**
Pour protéger nos collaborateurs à la production, portez un masque lorsque vous n'avez pas de badge de traçage.
- 3. Systèmes de prise de température**
Tous les collaborateurs et tous les visiteurs doivent prendre leur température à l'entrée des bâtiments. Si elle est élevée, ils doivent immédiatement rentrer chez eux et informer leur supérieur.
- 4. Salle de réunion: distance minimale ou port du masque obligatoire**
Si la distance minimale ne peut pas être respectée lors des meetings, le port du masque est obligatoire. Des masques et des produits désinfectants sont mis à disposition dans toutes les salles de réunion.

Merci de continuer à agir de manière responsable et de vous assurer que vous, votre famille, et vos collègues de travail restent en bonne santé. Nous avons bon espoir que, grâce à nos mesures, nous pourrions maintenir les activités et le cours des affaires.

Comme toujours, si vous avez des questions ou des doutes, contactez votre supérieur hiérarchique, les HR ou directement la direction.

Restez en bonne santé!

Cordiales salutations



Thomas Marder
CEO

Martin Keller
CFO et chef du personnel